

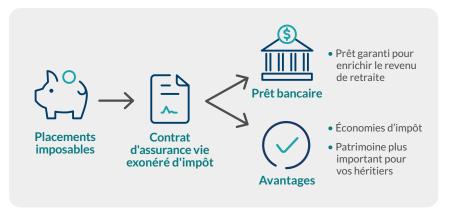
La Solution retraite-privilège en ayant recours à l'assurance vie entière

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Enrichissez votre revenu de retraite.

Lorsqu'il est question de retraite, nous voulons tous voir grand! Si l'épargne-retraite ne suffit pas à concrétiser nos rêves à la retraite, la Solution retraite-privilège^{MD} peut aider.

Certains contrats d'assurance vie ont une valeur de rachat à laquelle vous pouvez accéder. Utilisez-la comme garantie pour obtenir un prêt bancaire libre d'impôt afin d'enrichir votre revenu de retraite. Contrairement aux prêts traditionnels, la dette est remboursée en utilisant le produit du contrat d'assurance vie¹.

Grâce à la Solution retraite-privilège, vous réacheminez une partie de votre argent provenant des placements imposables afin de payer les primes d'un contrat d'assurance vie permanente.



La solution retraite-privilège en action pour vous

Profiter d'économies d'impôt et faire fructifier votre actif

- En réacheminant des sommes des placements imposables dans un contrat d'assurance vie, vous pourriez payer moins d'impôt tout au long de votre vie².
- Les fonds au titre du contrat d'assurance fructifient avec avantages fiscaux.
- Les paiements au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat³.

Profiter de votre retraite

- Dès que la valeur de rachat du contrat est suffisante pour satisfaire aux exigences d'admissibilité relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement financier, vous pouvez faire la demande d'un prêt en utilisant le contrat comme garantie⁴.
- Le prêt bancaire peut enrichir votre revenu de retraite avec de l'argent libre d'impôt.

¹ Selon les conditions du contrat de prêt, l'établissement financier prêteur pourrait exiger des paiements réguliers ou périodiques du prêt.

² Selon la nature de vos placements imposables et en supposant que cela n'entraîne pas d'impôt si les placements sont vendus ou retirés pour financer les primes.

³ Le paiement supplémentaire se limite au montant maximal permis maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit.

⁴ Avec un prêt bancaire garanti, le prêteur sera un établissement prêteur tiers. L'accessibilité au prêt d'un établissement prêteur tiers n'est pas garantie par l'Équitable et ne fait pas partie du contrat d'assurance. L'emprunteuse ou l'emprunteur doit en faire la demande et satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement prêteur tiers. Le montant prêté par l'établissement prêteur tiers sera déterminé exclusivement par l'emprunteur et l'établissement prêteur tiers. La capacité d'obtenir un prêt et les conditions d'un prêt sont sous réserve des politiques de souscription financière de l'établissement prêteur tiers au moment de contracter le prêt et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt bancaire garanti.

La solution privilégiée[™]

Exemple: Voici Sandra

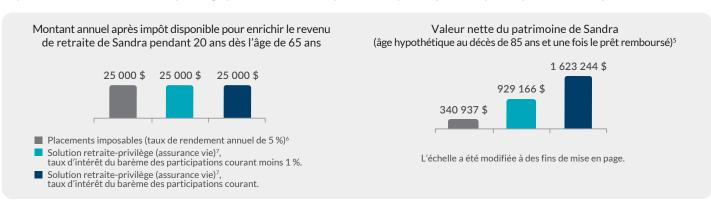


Sandra a 43 ans et envisage de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans.

- Elle peut mettre de côté la somme de 20 000 \$ par année pendant les 20 prochaines années afin de réaliser cet objectif.
- À l'âge de 65 ans, elle souhaite disposer de la somme de 25 000 \$ par année comme complément de revenu de retraite pendant 20 ans.
- Sandra veut augmenter son revenu de retraite d'une façon fiscalement avantageuse tout en se bâtissant un patrimoine. Elle envisage ces deux options :
 - 1. investir la somme de 20 000 \$ chaque année pendant 20 ans dans un placement imposable et effectuer ultérieurement des retraits pour enrichir son revenu; ou
 - 2. transférer la somme de 20 000 \$ chaque année pendant 20 ans dans un contrat d'assurance vie permanente pour payer la prime et utiliser la valeur de rachat du contrat comme garantie en vue d'un prêt (Solution retraite-privilège).

Résultats

Les deux options suffisent à enrichir le revenu de retraite de Sandra de 25 000 \$ par année jusqu'à l'âge de 85 ans. Cependant, la Solution retraite-privilège permet de créer un patrimoine plus important que les placements imposables.



D'autres catégories d'actif imposable pourraient nécessiter un taux de rendement plus élevé pour générer la même valeur nette du patrimoine à l'âge de 85 ans que celui d'un contrat d'assurance vie.

	Taux de rendement annuel avant impôt requis ⁸				
	Assurance vie (taux de rendement interne annuel après impôt)	Intérêt	Dividendes	Gains en capital réalisés	Gains en capital différés ⁹
Barème des participations courant	5,75 %	11,51 %	8,85 %	8,63%	6,92 %
Barème des participations de rechange (courant moins 1%)	4,55 %	9,09 %	6,99 %	6,82 %	5,63%

Les rendements avant impôt pour les gains en capital réalisés et les gains en capital différés supposent que 66,7 % du gain en capital est imposé.

C'est la solution qui pourrait vous convenir le mieux si...

- ✓ Vous détenez des placements imposables.
- ✓ Vous désirez laisser de l'argent à vos êtres chers ou à une œuvre de bienfaisance.
- ✓ Vous désirez réduire l'impôt que vous payez.
- ✓ Vous avez un testament à jour.
- ✓ Vous désirez enrichir votre revenu de retraite.

Votre conseillère ou conseiller peut vous montrer comment la Solution retraite-privilège peut vous être profitable.

- ⁵ Montant du prêt de 25 000 \$ par année pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans. Taux du prêt garanti de 6 %, âge hypothétique au décès de 100 ans. Ratio prêt-valeur de rachat maximal de 90 %. On suppose que l'intérêt sur le prêt est capitalisé. À l'âge de 85 ans, le solde du prêt bancaire est de 974 818 \$.
- ⁶ Taux de rendement annuel moyen de 5 %. Le portefeuille de placement est composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. Des retraits de 25 000 \$ seront effectués pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans. Le taux de rendement n'est pas garanti et les résultats actuels varieront.
- ⁷ Assurance vie entière avec participation Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} à 20 paiements. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 681 895 \$. Les valeurs illustrées reposent sur une femme de 43 ans, des taux standards pour personnes non fumeuses selon les taux en vigueur le 7 décembre 2024 et sur le barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie aura une incidence sur les valeurs illustrées. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats du bloc de contrats avec participation.
 § Taux marginal d'imposition de 50 % et taux d'imposition personnel sur les dividendes de 35 %. Suppose des gains en capital différés jusqu'à l'âge de 85 ans.
- ⁸ Taux marginal d'imposition de 50 % et taux d'imposition personnel sur les dividendes de 35 %. ⁹ Suppose des gains en capital différés jusqu'à l'âge de 85 ans. La Solution retraite-privilège est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.
- MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.